

Forums pour l'entourage

## interdiction d'accès aux sites de jeux en ligne

Par kersa Posté le 06/03/2026 à 16h34

Bonjour, mon épouse est sévèrement addict aux jeux de casinos en ligne. Malgré qu'elle nous ait mis dans une situation très difficile, elle ne souhaite pas s'arrêter malgré mes demandes répétées. Elle est interdite de casino "physique" mais comment faire pour l'interdire aux différents sites de jeux. Merci pour vos réponses.

### 6 réponses

---

Lili59000 - 08/03/2026 à 16h43

Bonjour,  
Seul un professionnel de santé peut vous aider.  
Bon courage à vous.

Maxx - 08/03/2026 à 20h11

Bonjour,

Je suis actuellement dans la même situation que votre épouse. La casino en ligne est la pire chose qui peut arriver pour un joueur ! Tout est à porter de main ce qui en fait une addiction encore plus forte. Reconnais t'elle sont addiction au jeu ? Une chose que je vais essayer moi c'est de faire une pause et me dire non je ne joue pas aujourd'hui je jouerai plus tard. Paraît-il que l'envie de jouer dure 30 min à peu près. A essayer

kersa - 18/03/2026 à 15h07

Bonjour, oui elle se rend bien compte de son addiction mais elle ne veut rien faire à ce jour pour s'en sortir. Même au lendemain de difficiles discussions sur le sujet elle est capable de jouer entre 50 et 200 € par jour. Le seul moyen serait que les sites de casino en ligne procèdent come les casinos physiques, à savoir consentir à des interdictions de jeux. Ce n'est pas la tendance hélas, ces sites n'ont pas conscience des dégâts causés par leurs services, seuls la rentabilité compte. Tenter de s'attaquer seul à ces sites est mission impossible !!

Moderateur - 18/03/2026 à 15h15

Bonjour Kersa,

Comment joue votre épouse ? A partir d'un smartphone ou d'un ordinateur ?

Pour les smartphones il existe des bloqueurs de sites, pour les ordinateurs il existe des solutions logicielles type "contrôle-parental" pour limiter l'accès à certains sites. Serait-elle d'accord pour que vous mettiez ces contrôleurs sur les appareils avec lesquels elle joue ? Quitte à ce que vous vous mettiez d'accord sur les moments où vous enlevez les bloqueurs et où elle peut jouer.

Ne lui imposez pas si elle ne veut pas de ces "solutions" car elle trouvera probablement le moyen de les contourner et cela risque d'envenimer votre relation avec elle.

Une possibilité aussi serait d'essayer de négocier un budget - dont vous gardez la maîtrise avec son accord - pour ce qui est investi dans le jeu (tant par jour, semaine ou mois) et aussi une proportion de gains à reverser sur le compte familial mais qui ne vient pas grossir les dépenses dans le jeu. Pensez-vous qu'il soit possible de trouver un accord avec elle autour de ces questions ? Il ne s'agit plus de l'empêcher de jouer mais de retrouver le contrôle avec votre aide.

Enfin, vous pouvez aussi l'encourager à noter dans un tableau tout l'argent qu'elle dépense au jour le jour dans le jeu. Pour qu'elle se rende mieux compte de ce qu'elle y met.

Cordialement,

le modérateur.

kersa - 18/03/2026 à 16h04

Bonjour,

Merci pour ce retour, cela fait du bien de se sentir écouté.

Elle joue sur ordinateur mais elle ne m'en laisse pas l'accès afin que je puisse installer ce contrôle parentale, c'est une solution que j'avais déjà essayé sans succès hélas ! C'est pour cela que je cherche à la désinscrire des différents sites de jeux en ligne.

Nos discussions sont toujours houleuses quand nous abordons le sujet, toutes les excuses sont bonnes et elle essaie aussi de me culpabiliser !!!

Négocier un budget est une bonne idée, nous avons déjà essayé de le faire, mais cela ne marche que quelques semaines.

Vu notre situation financière, il est urgent que je trouve des solutions sans nécessairement avoir son aval puisque qu'elle ne semble pas vouloir faire les efforts nécessaires pour s'en sortir. Les huissiers nous pourchassent et nous avons vendu tout ce qui était vendable, mais nous sommes encore loin du compte !!!

Pour moi la solution est de pouvoir faire comme pour les casinos physiques à savoir mettre en place des interdictions de jeux.

Cordialement.

Moderateur - 18/03/2026 à 16h25

Merci pour votre réponse.

Malheureusement les interdictions de jeux n'existent pas pour les casinos en ligne qui sont hors de la juridiction française et sont illégaux (mais le plus souvent pas inaccessibles) en France. Ce n'est donc pas une solution.

Votre épouse souhaitant continuer à jouer, le seul levier sur lequel vous pouvez vraiment agir c'est vous-même. Pensez à vous : que décidez-vous d'accepter ou non, quelles sont vos limites ? Soyez à l'écoute de vous-même pour reprendre le contrôle de votre vie. Reconnaissez que si elle continue à jouer malgré vos discussions et votre situation ce n'est pas qu'une question d'addiction, ce sont aussi ses choix qui vous conduisent dans cette situation. Mais quels sont VOS choix ?

En tant que proche d'une personne souffrant d'une addiction aux jeux, sachez que vous pouvez être écouté, soutenu et conseillé par des professionnels des addictions. Vous trouverez un tel soutien auprès des CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie). Les consultations sont gratuites mais il peut y avoir des délais d'attente.

Pour trouver les CSAPA proches de chez vous n'hésitez pas à nous appeler au 09 74 75 13 13 (et pour un soutien moral aussi), appel anonyme et non surtaxé. Vous pouvez aussi chercher directement dans notre annuaire : <https://www.joueurs-info-service.fr/Adresses-Utiles>

Le modérateur.